



Solidarité face au Coronavirus : lancement de la plateforme jeuxaider.gouv.fr

Publié le 26 mars 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

En cette période de crise sanitaire du Covid-19, vous souhaitez vous rendre utile, donner de votre temps pour aider les plus démunis et les plus vulnérables. Une plateforme de mobilisation civique jeuxaider.gouv.fr en lien avec les réseaux associatifs vient d'ouvrir. Elle vous permet d'aider les différentes structures (associations, CCAS, MDPH, collectivités, opérateurs publics, etc.) dans leurs missions.

La plateforme jeuxaider.gouv.fr [\(https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/\)](https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/) répond à toutes les questions que vous vous posez sur les missions proposées, les modalités de participation et les précautions à prendre lors des missions.

Quelles sont les missions proposées ?

Vous pouvez vous porter volontaire pour :

- participer à la distribution de produits de première nécessité (aliments, hygiène...) et des repas aux plus démunis ;
- garder exceptionnellement des enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide sociale à l'enfance ;
- maintenir le lien (téléphone, visio, mail...) avec des personnes fragiles isolées : personnes âgées, malades ou en situation de handicap ;
- faire les courses de produits essentiels pour les voisins (fragiles, isolés, handicapés).

Comment ça se passe ?

Vous souhaitez aider ? Les missions disponibles dans toute la France sont consultables sans inscription par la rubrique *Trouver une mission*. Le nombre de volontaires recherchés ainsi que le nombre de places restantes sont indiqués. Le domaine d'action, l'objectif et la description de la mission sont décrites. Pour y participer, vous devez vous inscrire en renseignant votre identité et vos coordonnées.

⚠ Attention : jeuxaider.gouv.fr [\(https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/\)](https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/) n'est actuellement pas disponible via le navigateur Internet Explorer. Vous pouvez y accéder avec Chrome.

Quelles sont les règles à respecter ?

- garder une distance de sécurité d'au moins un mètre avec les bénéficiaires et les autres bénévoles ;
- appliquer les gestes barrières pour se protéger et protéger les bénéficiaires et les autres bénévoles ;
- rappeler et expliquer les règles de sécurité et les gestes barrière auprès des bénéficiaires et des autres bénévoles ;
- informer l'association le plus rapidement possible au moindre doute d'infection et rester chez soi ;
- s'engager dans des missions à distance, depuis son domicile si vous êtes âgé de 70 ans ou plus ou porteur d'une maladie chronique.

📌 À noter : Vous souhaitez déposer une mission ? Les organismes publics ou associatifs peuvent faire appel à des volontaires en s'inscrivant sur la plateforme.

Pour en savoir plus

- Plateforme jeuxaider.gouv.fr [\(https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/\)](https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/)
Ministère chargé de l'éducation
- Lancement de la plateforme de mobilisation citoyenne « jeuxaider.gouv.fr » [\(https://www.economie.gouv.fr/lancement-plateforme-mobilisation-citoyenne-jeuxaidergouvfr\)](https://www.economie.gouv.fr/lancement-plateforme-mobilisation-citoyenne-jeuxaidergouvfr)
Ministère chargé de l'économie